



**Mairie de Samatan**

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 12 JANVIER 2012**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le jeudi douze janvier deux mille douze, à vingt et une heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAZE, Maire de SAMATAN.

<p>Date de convocation du conseil: 04/01/2012 Date d'affichage du compte rendu : 19/01/2012</p>	<p style="text-align: right;"><i>Conseillers municipaux : 19 Conseillers municipaux en exercice : 16 Présents : 12 Votants : 16</i></p>
---	---

<p><b>*Présents :</b> Mesdames : BISOGNANI. FABRE. MARQUET.LATAPIE Messieurs : BENEDET. BEZIAN. BLANC. CHAZE. FACCA. SANTALUCIA. VILLATE. VITTADELLO</p> <p><b>*Absents/excusés ayant donné procuration :</b> M VILLEMUR à M CHAZE M LEFEBVRE à M SANTALUCIA Mme CUCURON à M BLANC M ROUMIGUIE à Mme FABRE</p> <p><b>*Absents/excusés n'ayant pas donné procuration :</b></p> <p>M. BEZIAN est élu <u>secrétaire de séance</u></p>
--



**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

- 1/Approbation du procès verbal de la séance du 8 décembre 2011
- 2/Choix des entreprises pour la construction du garage au matériel route de Polastron
- 3/Choix de l'entreprise pour le lot 3 charpente métallique – rénovation village de vacances
- 4/Réactualisation plan de financement opération de rénovation du village de vacances
- 5/Tour de France: signature de la convention
- 6/Tour de France : demande de subventions
- 7/Création poste contrat aidé CAE
- 8/Location appartement boulevard des Castres
- 9/Validation plan de financement définitif rénovation du pigeonnier
- 10/Régime indemnitaire – modification délibération
- 11/Questions diverses

**La séance du conseil municipal est ouverte à 21h05**

**1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2011**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2011

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**2/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE AU MATÉRIEL ROUTE DE POLASTRON**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un garage au matériel route de Polastron sur la commune de SAMATAN. L'objectif étant de stocker le matériel communal qui était entreposé dans des locaux communaux qui ont été vendus ou loués et qui ne sont donc plus disponibles pour les besoins de la mairie.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 212 303€ HT. Le projet ne comporte pas d'option. Le marché est décomposé en 3 lots :

- 1/lot fondations spéciales, terrassement, gros œuvre
- 2/lot ossature métallique, couverture, zinguerie
- 3/lot électricité

Une consultation a été lancée le 31 octobre 2011 sur le site national « marches online », sur la plate-forme de dématérialisation « klekoon » ainsi que sur le journal d'annonces légales local la Dépêche du Midi (parution de l'annonce le 4 novembre 2011). 12 plis ont été reçus au plus tard le 5 décembre 2011, date limite de remise des offres.

Les critères de notation étaient les suivants : 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique. Une commission a analysé les offres sur la base du rapport du maître d'œuvre : Marc TOMASIN. Ce rapport est présenté en conseil municipal. La commission propose de suivre l'avis de Marc TOMASIN et de retenir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE PROPOSEE	PRIX en € HT
1	CONSTRUCTION DE L'ADOUR	183 785.42€
2	SUD OUEST MONTAGE	45 025.96€
3	JP FAUCHE	5 551.42€
<b>TOTAL</b>		<b>234 362.80€</b>

Madame LATAPIE demande plus de précisions quant au lot n° 1 et au classement de l'entreprise TAILLADE. Monsieur le Maire expose le détail de l'analyse du lot 1 réalisée par le maître d'œuvre.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le conseil à l'unanimité :

- Décide de choisir les entreprises sus visées, pour les 3 lots décrits ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché

Détail du vote :

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

### 3/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT 3 CHARPENTE MÉTALLIQUE – RÉNOVATION VILLAGE DE VACANCES

Monsieur le Maire, rappelle le projet de rénovation et modernisation du village de vacances de SAMATAN, et le choix des entreprises effectué lors du conseil municipal du 22 novembre 2011 pour les lots 1 à 16, en dehors du lot 3 déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre présentée pour ce lot. Monsieur le Maire rappelle la nature du lot 3 : « Charpente métallique couverture et étanchéité ».

Il précise qu'une nouvelle consultation a été lancée le 29 novembre 2011, dans les mêmes conditions que la première consultation. L'avis d'appel public à concurrence est paru le 29/11/2011 sur le site marchés online et le 30/11/2011 sur la plateforme de dématérialisation klekoon, ainsi que le 2 décembre 2011 sur le journal d'annonces légales La Dépêche du Midi.

Au 3 janvier 2012, date limite de remise des offres, 2 plis ont été reçus en mairie.

Les offres ont été analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Mme SEGATO Sandra et le rapport d'analyse a été présenté en commission, qui propose de suivre l'avis de la maîtrise d'œuvre et de retenir par conséquent :

Lots	Entreprise	Montant base	Option véranda	Montant base+option
<b>Lot 3: Charpente métallique – couverture étanchéité</b>	RECHOU	<b>23 085.70</b>	7 631.30	30 717 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise RECHOU (solution de base et option véranda) pour un montant total de 30 717€ HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>

### 4/ RÉACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT OPÉRATION DE RÉNOVATION DU VILLAGE DE VACANCES

Monsieur le Maire précise que le coût des travaux est désormais connu. Il convient par conséquent d'ajuster le plan de financement de cette opération et de réactualiser les demandes de subvention auprès des partenaires financiers si nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à réactualiser le plan de financement de l'opération auprès des partenaires financiers

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>

Rappel du détail du coût de réalisation de l'opération:

Lots	Entreprise	Montant base	Option véranda	Option Portes auto.	Option Am. placards	Option peinture	Montant base+option
Lot 1 : VRD	ARESSY	121 676.40	x	x	x	x	121 676.40
Lot 2: Gros œuvre Charpente bois	PEDRO	221 978.00	32 200.00	x	x	x	254 178.00
Lot 3: Charpente métallique – couverture étanchéité	RECHOU	23 085.70	7 631.30	x	x	x	30 717.00
Lot 4 : Façade Terre Cuite	BRIQUETEURS REUNIS	41 700.00	x	x	x	x	41 700.00
Lot 5 : Menuiseries extérieur aluminium	MENUISERIE GERMOISE	39 680.00	9624.00	10891.20	x	x	60 195.20
Lot 6 : Cloisons – Doublage – Plafond	ART CONCEPT	117 569.90	3581.00	x	x	x	121150.90
Lot 7 : Electricité	SPIE	198 600.00	6374.41	x	x	x	204 974.41
Lot 8 : Chauffage - Climatisation – Ventilation	G.CLIM	270 000.00	x	x	x	x	270 000.00
Lot 9 : Plomberie – Sanitaires	PUJOL ET FILS	185 222.90	x	x	x	x	185 222.90
Lot 10 : Equipement SPA/Hammam	SOMETHY	34 347.27	x	x	x	x	34 347.27
Lot 11 : Serrurerie	TGM	46 057.93	2258.50	x	x	x	48 316.43
Lot 12: Menuiseries intérieures	MENUISERIE CUXAC	168 565.52	515.62	x	12287.14	x	181 368.28
Lot 13: Sols souples	TAPIS SOL	43 014.43	x	x	x	x	43 014.43
Lot 14: Carrelages / Faïences	SABATIE CARRELAGE	48 766.80	4933.00	x	x	x	53 699.80
Lot 15: Peintures	SPIDECO	116 163.72	2440.72	x	x	17273.40	135 877.83
Lot 16: Espaces verts	MAYET	44 433.20	x	x	x	x	44 433.20
<b>TOTAL</b>		<b>1 720 861.76</b>	<b>69 558.55</b>	<b>10891.20</b>	<b>12287.14</b>	<b>17273.40</b>	<b>1 830 872.05</b>

## 5/ TOUR DE FRANCE: SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SAMATAN a été choisie pour accueillir un départ d'étape de la manifestation cycliste du Tour de France le lundi 16 juillet 2012.

Cet événement de renommée internationale est un excellent vecteur de communication pour promouvoir notre territoire et développer le tourisme. Le Tour de France aura un réel impact sur l'activité économique de notre région avec des retombées économiques conséquentes pendant plusieurs années.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Santalucia qui explique qu'afin de concrétiser cet événement, une convention doit être signée par la commune de SAMATAN avec l'Amaury

Sport Organisation (A.S.O.), chargée d'organiser cette course. Il est précisé à l'assemblée les clauses de cette convention.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASO

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## 6/ TOUR DE FRANCE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SAMATAN a été choisie pour accueillir un départ d'étape de la manifestation cycliste du Tour de France le lundi 16 juillet 2012.

Cet événement de renommée internationale est un excellent vecteur de communication pour promouvoir notre territoire et développer le tourisme. Le Tour de France aura un réel impact sur l'activité économique de notre région avec des retombées économiques conséquentes pendant plusieurs années.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de cet événement :

### DEPENSES

- Convention A.S.O.....	65 780 €
- Location matériel (barrières, WC, dépanneuse).....	5 000 €
- Branchements divers (élec. Téléphone, internet).....	1 000 €
- Achats divers sécurité/technique (boudriers, sifflets, badges.....)	1 000 €
- Décoration ville.....	2 000 €
- Panneaux signalisation (parking, fléchage).....	1 000 €
- Communication (banderole ; affiches, flyers).....	3 000 €
- Frais de réception.....	3 000 €
- Cadeaux protocole (x cadeaux + 3 suppl. si besoin).....	1 000 €
- Vidéo professionnelle.....	1 000 €
- Reconnaissance étape avec Roue Libre.....	500 €
- Animation musicale (groupe folklore + musiciens).....	1 500 €
- Fournitures pour animation visuelle.....	1 000 €
- Sonorisation.....	1 000 €
- Imprévus.....	2 220 €
<b>TOTAL DEPENSES .....</b>	<b>90 000 €</b>

(non pris en compte : main d'œuvre personnel)

### RECETTES

- Conseil Général du Gers.....	45 000 €
- Préfecture du Gers.....	1 000 €
- Pays Portes de Gascogne.....	1 500 €
- Conseil régional M.P.....	1 000 €
- Cté de Cmnes du Savès.....	1 000 €
- Ass. promotion dptale du Foie Gras.....	1 000 €
- Comité départ. du tourisme.....	1 000 €
- Solde commune de Samatan.....	38 500 €
<b>-TOTAL RECETTES.....</b>	<b>90 000€</b>

Après avoir entendu ces explications et compte tenu du montant élevé de l'organisation de cette manifestation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions aux partenaires sus visés.

Détail du vote :

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## 7/ CRÉATION POSTE CONTRAT AIDÉ CAE

Monsieur CHAZE donne la parole à Mme MARQUET, qui rappelle les récentes modifications dans l'association « le grain à moudre », la fin de contrat de Marion MINIER fin février 2012, le projet de recrutement par l'office du tourisme d'un agent qui ne serait pas mutualisé avec le grain à moudre, et la volonté municipale d'être un soutien administratif et technique dans la gestion de la salle municipale Jean Claude Brialy. Mme MARQUET expose les projets de nouvelles fiches de poste pour tous les agents du service culturel et propose une mise en application dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent en CAE-CUI pour un temps de travail de 20h hebdomadaire. Cet agent aurait pour mission principale l'accueil du public et la gestion du fonds, et serait également amené à aider les agents à la mise en place des animations, des expositions, des vernissages et à les assister dans leur mission de conduite de projets culturels. Il permettrait également d'éviter aux agents en place de faire des heures supplémentaires au détriment de leur vie de famille.

Monsieur VITTADELLO alerte l'assemblée sur la précarité des contrats CAE. Monsieur CHAZE lui explique que les marges de manœuvre financières de la commune sur sa masse salariale ne lui permettent pas d'envisager sereinement un recrutement définitif, mais que ce serait clairement expliqué à la personne recrutée. Madame MARQUET rajoute que ce sera une expérience très intéressante pour la personne recrutée et que ce sera un atout sur son CV.

Monsieur le Maire précise que la commune de Samatan doit maintenant contenir sa masse salariale, après l'avoir accrue en début de mandat et avoir ainsi augmenté la réactivité des réponses aux problèmes des administrés, et que envisager un recrutement qui ne soit pas en CAE n'est pas possible à ce jour.

Monsieur VITTADELLO fait part au conseil des difficultés liées à l'utilisation de la salle Jean Claude BRIALY. Les associations utilisatrices sont de plus en plus souvent en conflit sur les créneaux d'utilisation de la salle et sur le manque à gagner pour l'association cinéma quand elle doit annuler une séance. Madame MARQUET rappelle qu'il y a des conventions précises, que le cinéma est prioritaire et qu'il suffit de faire respecter ces conventions pour apaiser les conflits. Monsieur le Maire rappelle que le Grain à Moudre prévoit de faire moins de spectacles et que ça contribuera à améliorer cette situation.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de créer un poste en CAE / CUI pour 20 heures hebdomadaires rémunéré sur la base du SMIC horaire pour une durée de 6 mois.
- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent sur cette base et à signer avec le pôle emploi et l'Etat les conventions afférentes

Détail du vote :

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## 8/ LOCATION APPARTEMENT BOULEVARD DES CASTRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service PMI du conseil général a quitté les locaux communaux situés au 1<sup>er</sup> étage du boulevard des Castres, pour aller dans les locaux de la maison de retraite de SAMATAN avec le CCAS-GCSMS.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux réalisés par le service technique de la mairie de Samatan pour rafraîchir ce local et l'aménager en logement.

Ce logement comporte environ 92m<sup>2</sup> habitables (avec 3 chambres) sur un niveau (au 1<sup>er</sup> étage), auxquels se rajoutent des dépendances diverses en rez-de-chaussée (garage avec chaudière et cuve qui alimentent l'appartement), remise avec compteur électrique). Un diagnostic de performance énergétique est sollicité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différentes demandes de logements communaux et propose que ce logement soit attribué à Monsieur RONDREUX Thomas, qui a une famille à charge, pour un loyer mensuel de 400€ hors charge, calculé sur la base des moyennes des loyers des logements communaux.

Mme FABRE précise qu'il serait bon de toujours donner la priorité aux « petits salaires » quand il est question d'une attribution de logement communal, le Maire et les autres élus acquiescent.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de louer ce logement à Monsieur RONDREUX Thomas
- pour un loyer mensuel de 400€ hors charges
- à compter du 1<sup>er</sup> février 2012
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail afférent

Détail du vote :

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## 9/ VALIDATION PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF RÉNOVATION DU PIGEONNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération de rénovation du pigeonnier en halte garderie et relais assistantes maternelles s'est achevée et donne entière satisfaction au public accueilli.

Cette opération a été subventionnée par la MSA, La CAF et le Pays Portes de Gascogne gestionnaire de fonds européens FEADER. Toutes les aides ont été perçues et le Pays Portes de Gascogne demande pour clôturer le dossier un récapitulatif financier de l'opération.

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes réalisées au titre de cette opération :

### Dépenses en € HT:

Coût matériaux et mobilier en € HT:.....34 778.04€  
 Coût main d'œuvre : .....17 221.37€  
 Total coût travaux : .....**51 999.41€**

### Recettes en € HT:

MSA .....1 000.00€  
 CAF .....4 000.00€  
 PPG .....8 029.83€  
 Total subventions.....**13 029.83€**

Emprunt (taux zéro).....3 000.00€  
 Autofinancement mairie de SAMATAN (en € HT).....**35 969.58€**

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le plan de financement définitif de l'opération tel que décrit ci-dessus

**Détail du vote**

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**10/ RÉGIME INDEMNITAIRE – MODIFICATION DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire de SAMATAN expose à l'assemblée l'existence d'un régime indemnitaire en faveur des agents de la commune de SAMATAN et rappelle les textes en vigueur.

Considérant le retour à temps plein de l'agent occupant le poste de secrétaire générale, jusqu'ici placée en temps partiel de droit suite à la naissance de son enfant, et sa demande de maintien (et non de l'augmentation) du montant de sa prime mensuelle,

Monsieur le Maire propose le réajustement du coefficient multiplicateur de la prime qui lui est allouée et son passage de 7.5 à 6.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- De modifier le titre II / article 1 et de porter le coefficient multiplicateur de 7.5 à 6.
- Les autres articles contenus dans la délibération en date du 3 septembre 2009 reçue en préfecture le 22 octobre 2009 sont inchangés.

Détail du vote :

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<b>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**11/ QUESTIONS DIVERSES**

**\* Marché automobile d'occasion**

A la demande de Monsieur MENEGALDO qui gère ce marché et compte tenu de la baisse de fréquentation significative de ce dernier et de la baisse des recettes liées à ce service, les élus décident d'arrêter ce marché à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 (afin de laisser les derniers abonnements pris se terminer). Il pourra éventuellement avoir lieu lors des grosses manifestations organisées sur la commune si les associations le souhaitent. Le conseil prend acte

**\* Camion snack**

Monsieur CHAZE expose la demande de Mme FABRE qui souhaite venir avec son camion snack sur la commune de SAMATAN (zone industrielle) du lundi au vendredi. Les élus à l'unanimité moins une abstention font la même réponse que pour les demandes similaires faites précédemment et proposent à cette personne de venir le lundi matin sur le marché mais pas les autres jours afin de ne pas favoriser ce qui pourrait être perçu par les commerçants locaux comme une concurrence déloyale.

**\*Comité des fêtes**

Le bureau actuel a fait savoir son intention d'arrêter à la fin de l'année 2012, les élus proposent que dans le prochain bulletin ou magazine ils puissent faire paraître un communiqué afin que les bonnes volontés se manifestent auprès du bureau actuel pour prendre la suite et permettre la continuité de ce dynamisme associatif à Samatan.

**\*Recensement – Population de Samatan au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur BLANC fait part des derniers chiffres connus en matière de recensement de la population

- Population municipale 2297
- Population comptée à part :93
- Population totale 2390

**\*Affaire Darolles / urbanisme**

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que l'arrêt de la Cour d'Appel d'Agen a été rendu et qu'il confirme en tous points le jugement de première instance du Tribunal de Pau et condamne ainsi Monsieur Darolles au titre des infractions qu'il a commises au code de l'urbanisme notamment. Le conseil prend acte

**\*TF1 Projet de télé réalité**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de TF1 auprès des communes du Gers pour accueillir une émission de télé réalité consistant en un bus de 25 citadines qui doivent trouver l'amour dans le Gers. Les élus à l'unanimité refusent d'accueillir cette émission aux motifs d'une part des difficultés liées à l'intendance pour héberger les équipes de tournages et surtout de la venue du Tour de France en 2012 sur Samatan qu'il faut préparer et dont l'impact médiatique sera majeur pour Samatan et le département du Gers.

***La séance est levée à 22h20***

**Liste des délibérations prises lors de la séance :**

- Choix des entreprises pour la construction du garage au matériel route de Polastron
- Choix de l'entreprise pour le lot 3 charpente métallique – rénovation village de vacances
- Réactualisation plan de financement opération de rénovation du village de vacances
- Tour de France: signature de la convention
- Tour de France : demande de subventions
- Création poste contrat aidé CAE
- Location appartement boulevard des Castres
- Validation plan de financement définitif rénovation du pigeonnier
- Régime indemnitaire – modification délibération

BENEDET	CHAZE	LATAPIE	SANTALUCIA
BLANC	CUCURON	LEFEBVRE	VILLATE
	absente	absent	
BEZIAN	FABRE	MARQUET	VILLEMUR
			absent
BISOGNANI	FACCA	ROUMIGUIE :	VITTADELLO
		absent	